



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 61499

Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur le développement des pratiques sportives féminines et la mixité des institutions sportives. Le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIDFE) a en effet défini six objectifs : féminiser les instances dirigeantes des fédérations sportives agréées et leurs associations affiliées ; développer la pratique sportive des femmes en corrigeant les inégalités d'accès, notamment dans les quartiers urbains sensibles ; féminiser l'encadrement technique (bénévole et professionnel) des activités physiques et sportives ; promouvoir et accroître la réussite des femmes dans le sport de haut niveau ; lutter contre les discriminations et toute autre forme de violences faites aux femmes dans le cadre du champ sportif ; promouvoir la diffusion des épreuves sportives féminines dans les programmes télévisés. Nombreuses sont les fédérations sportives à s'inscrire depuis plusieurs années dans une dynamique favorable à une féminisation durable. Les fédérations locales, encouragées par l'implication des bénévoles dans ce sens, apportent d'ailleurs grandement aux avancées observées. Cependant, de nombreuses discriminations persistent et de nouveaux moyens d'action restent à définir. Il appelle ainsi à des mesures plus concrètes pour promouvoir le sport féminin.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61499

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6112

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)